



**CESR**  
LIMOUSIN

Avis 2006-13

---

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN

---

**AVIS**  
*RELATIF A LA REALISATION*  
**DE LA LIGNE GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES**

*Adopté lors de la séance plénière du 8 décembre 2006*

**RAPPORTEUR : MICHEL DELAGRANDE**

S'inscrivant dans le cadre du débat public sur le projet de **Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges**, **LE CESR DU LIMOUSIN** PROPOSE L'AVIS SUIVANT :

### **CONSIDERANT**

- Les possibilités offertes par la réalisation d'une LGV Poitiers-Limoges en termes d'aménagement du territoire et plus précisément :
  - ⇒ un meilleur accès à l'Île de France et, de fait, aux autres capitales européennes ;
  - ⇒ une ouverture du Limousin sur l'espace Atlantique (Nantes-Bordeaux jusqu'à la péninsule Ibérique) ;
  - ⇒ un premier maillon d'un corridor ferroviaire européen reliant la façade atlantique à l'Italie et à l'Europe centrale.
  
- L'opportunité qui est ici donnée aux territoires limousins de se positionner sur le réseau Grande Vitesse et par là même de développer leur attractivité.
  
- La logique de complémentarité des réseaux de transport, elle confortera le rôle de pôle d'échanges multimodal des gares de Poitiers et de Limoges.
  
- Les positions antérieures du CESR en faveur du respect des engagements pris sur l'axe classique nord-sud, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

### **LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL AFFIRME**

- Que l'amélioration de la Ligne Paris-Toulouse via Limoges, reste une priorité du Limousin d'autant qu'elle laisse percevoir, depuis de nombreuses années, des dégradations continues.
  
- Que les deux axes (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Poitiers-Limoges) sont complémentaires. Ils ne se concurrencent pas, d'autant qu'ils ne se positionnent pas sur les mêmes échéances. La réalisation de la LGV Poitiers-Limoges, prévue à moyen terme, ne se substituera pas au tracé nord-sud. Elle ne doit en aucun cas entraver la nécessité de poursuivre et d'intensifier la modernisation de cette ligne.
  
- Que la LGV Poitiers-Limoges constitue une chance unique et historique pour le Limousin. Elle permettra le désenclavement de notre territoire notamment en intégrant les prémices d'une transversale ferroviaire vers l'est (Bordeaux / La Rochelle / Limoges / Clermont-Ferrand / Lyon). Elle favorisera, par là

même, les relations avec les réseaux nationaux et européens, et ce, grâce à des progrès significatifs en termes de confort et de réduction des temps de parcours. Ainsi, elle jouera un rôle de levier de développement économique et social.

#### LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DEMANDE

- Un aménagement optimal des infrastructures ferroviaires permettant l'électrification des lignes régionales. Il s'agit, notamment, d'assurer l'accès au réseau LGV au département de la Creuse grâce à l'amélioration de la ligne Limoges-Guéret.
- Une prise en compte de l'accessibilité des populations du Limousin quel que soit leur lieu de résidence. Les territoires auront ainsi l'occasion d'améliorer leur attractivité. L'infrastructure LGV Poitiers-Limoges répondra dans le même temps aux exigences de service public.
- Des éclaircissements sur l'option "voie unique" retenue au regard des questions techniques qu'elle soulève.

Pour conclure, le **CESR** a bien intégré la nécessité de se positionner rapidement sur le projet LGV Poitiers Limoges. Il s'agit de prendre une décision urgente pour une réalisation historique. Mais également de respecter des engagements antérieurs pour un aménagement immédiat de l'axe ferroviaire nord-sud.

**Par conséquent, dans un souci d'aménagement cohérent du territoire, le CESR est favorable à la Ligne Grande Vitesse Poitiers-Limoges.**

## Cet Avis a été adopté à la majorité des suffrages

### POUR (38)

---

- Raymond BAURIAUD (CREAHIL)
- Michel BERNARD (Personnalité Qualifiée)
- Jean-Claude BOUCHER (CRES)
- Jean BOYER (Chambre Régionale d'Agriculture)
- Hugues BURGALIERES (Union Professionnelle Artisanale)
- Pierre CAPY (UNSA)
- Bernard CHENAIE (CGT-FO)
- Michèle CHEZALVIEL (Personnalité Qualifiée)
- Agnès CLOUX (CFTC)
- Pierre COINAUD (CG-PME)
- Alain COINAUD-PAROT (CGT-FO)
- Daniel CONCHON (MEDEF)
- Michel DELAGRANDE (CFE-CGC, Président du CESR)
- Marcel DEMARTY (Union Professionnelle Artisanale)
- Martine DUCHAMP DE LAGENESTE (URAF)
- Raymond FRAYSSE (Organismes du Tourisme)
- Jean-Pierre GAILLARD (Centre Régional de la Propriété Forestière)
- Denise GAYRAL (Centre Technique Régional de la Consommation)
- François GIRARD (CCI)
- Michel JACQUET (UNAPL)
- Maurice LABLAUDE (UNSA)
- Christian LAVENT (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
- Jean-Marie LEMOINE (CFTC)
- Jean-Pierre LIMOUSIN (Professions Libérales)
- Michel MARQUET (CRES)
- Pierre MEYER (SNCF)
- Rita MORALES (CCI)
- Jean MOYEN (Organismes Culturels)
- René MUSSET (CRIJ)
- Jean-Louis PERIE (CCI)
- Thierry ROCHER (CFE-CGC)
- Eric SARRAZIN (EDF-Gaz de France)
- Bernard SAUVAGE (Fédération Régionale des Travaux Publics)
- Michel SORBIER (Personnalité Qualifiée)
- Joël SOURSAC (Chambre Régionale d'Agriculture)
- Jean TIROT (Fédération Régionale du Bâtiment)
- Jean-Claude VAREILLE (Etablissements d'Enseignement Supérieur)
- Jean-Philippe VIOLLET (FRSEA)

### CONTRE (16)

---

- Catherine BALY (CGT)
- Annie BARBIER (CGT)
- Pierre BARLERIN (Confédération Paysanne)
- Michel BOIS (CODERPA)
- Jean-Claude BRANT (Caisses et Organismes Sociaux)
- Martine BRUAT (CGT)
- Danièle COLOMBO (CGT)
- Christian DUCHEZ (CFDT)
- Roger GORCE (CGT)
- Jean-Marie LAGROLLET (CGT)
- Patrice POUGET (CFDT)
- Guy REMY (Limousin Nature Environnement)
- Marie-Claude ROINEL (CFDT)
- Jean-François SOURY (CGT)
- Daniel VAREILLE (CGT)
- Janine VAUX (FSU)

### ABSTENTION (4)

---

- Marcel ESQUIEU (CGT-FO)
- Claude FAYETTE (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
- Philippe JANOT (CGT-FO)
- Patrick LERESTEU (UFOLIM)